



CONSEIL MUNICIPAL
CE 01 novembre 2011

PROCÈS-VERBAL d'une séance régulière du conseil municipal de la Ville de Duparquet tenue à la salle du conseil de la Ville de Duparquet, le 1^{er}. novembre à 19h00.

Présents :	M.	Gilbert Rivard	Maire
	Mme.	Guandalina Côté	Conseillère no. 1
	Mme.	Monique Baril	Conseillère no. 2
	M.	Éric Savard	Conseiller no.4
	Mme.	Danielle Matte	Conseillère no.5

Monsieur Gilbert Rivard préside la séance tandis que monsieur Jacques Taillefer agit comme secrétaire.

Le quorum étant satisfait, le président déclare la séance ouverte à 19h00.

Rés.125-2011

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

Sur proposition de madame la conseillère Monique Baril appuyé par monsieur le conseiller Éric Savard, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que ci-dessous.

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Mardi, le 1^{er}. novembre 2011 – 19h00
Salle du conseil – Hôtel de ville de Duparquet

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès verbal de la réunion régulière du 4 octobre 2011.
4. Dépôt de document
5. Correspondance
 - 5.1. Campagne porte à porte – Fondation canadienne Espoir jeunesse
 - 5.2. Appui financier – Carrefour jeunesse emploi
 - 5.3. Gratuité – Salle pour Bingo d'Inde des Chevaliers de Colomb

- 5.4. Gratuité – Salle pour le Comité de bénévoles de la bibliothèque
- 6. Suivi
 - 6.1. Réfection de l'Hôtel de ville
- 7. Adoption des comptes
- 8. Rapport des membres du Conseil
- 9. Affaires courantes :
 - 9.1. Demande de dérogation mineure – 2210 chemin Gamache
 - 9.2. Règlement créant un service de sécurité incendie
 - 9.3. Règlement sur la prévention des incendies et les interventions particulières
 - 9.4. Code d'éthique et de déontologie des élus
 - 9.5. Subvention – Amélioration du réseau routier
 - 9.6. Vente – Parcelle du lot 2-38
 - 9.7. Contrat déneigement 2011 – 2012
 - 9.8. Brigade des pompiers – Nomination d'un chef intérimaire
 - 9.9. Offre de service – Service de Sécurité Incendie – Rapide-Danseur
- 10. Parole au public
- 11. Divers
- 12. Levée de la réunion

Rés. 126-2011

ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION RÉGULIÈRE DU 4 OCTOBRE 2011.

Les conseillers (ères) de la municipalité ayant reçu copie du procès-verbal en ont dispensé la lecture et, sur proposition de madame la conseillère Guandalina Côté, appuyé par monsieur le conseiller Éric Savard, il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance 4 octobre 2011.

DÉPÔT DE DOCUMENTS

Aucun document.

CORRESPONDANCE

La demande d'appui à la Campagne de financement au Carrefour jeunesse emploi est remise à 2012.

Rés. 127-2011

Fondation Canadienne Jeunesse Espoir

ATTENDU QUE La Fondation canadienne Jeunesse Espoir est un organisme à but non lucratif qui vient en aide aux jeunes et qui doit procéder à des levées de fonds afin de tenir ses activités;

Proposée par madame la conseillère Guandalina Côté et secondé par madame la conseillère Monique Baril et unanimement résolu d'accorder un droit de passage à

l'organisme afin qu'ils puissent faire une activité de porte à porte pour donner de l'information à la population et la solliciter dans le cadre de leurs activités

Rés. 128-2011

Gratuité – Salle des loisirs pour le Bingo dinde des Chevaliers de Colomb

ATTENDU QUE les Chevaliers de Colomb tiennent le 4 décembre 2010 au Centre des loisirs leur soirée de « Bingo Dinde »;

ATTENDU QUE l'organisme est une OBNL qui désert la population de la Ville de Duparquet;

ATTENDU QUE les membres du conseil souhaitent soutenir l'organisme dans la tenue de leur événement;

Proposée par madame la conseillère Guandalina Côté et secondé par madame la conseillère Danielle Matte et unanimement résolu d'octroyer une contribution financière à l'organisme équivalent au prix de location de la salle soit, deux cents dollars (200\$).

Rés. 129-2011

Gratuité – Salle des loisirs pour le souper des bénévoles de la bibliothèque

ATTENDU QUE les Chevaliers de Colomb tiennent le 2 novembre 2010 au Centre des loisirs leur souper des bénévoles;

ATTENDU QUE l'organisme est une OBNL qui désert la population de la Ville de Duparquet;

ATTENDU QUE les membres du conseil souhaitent soutenir l'organisme dans la tenue de leur événement;

Proposée par madame la conseillère Monique Baril et secondé par madame la conseillère Danielle Matte et unanimement résolu d'octroyer une contribution financière à l'organisme équivalent au prix de location de la salle soit, deux cents dollars (200\$).

SUIVI

Aucun suivi

Rés.130-2011

ADOPTION DES COMPTES

Proposé par madame la conseillère Danielle Matte et secondé par monsieur le conseiller Éric Savard, il est unanimement résolu que les comptes ci-dessous soient acceptés et payés.

COMPTES À PAYER EN OCTOBRE 2011

Fournisseur	Description	Code budgétaire	MONTANT
Abinord	Divers Produits	02-414-00-516-00	80,27 \$
Abinord	Divers Produits	Multiples	34,77 \$
Alain Gagné	Pelle et camion	02-690-00-999-00	379,95 \$
Alain Gagné	Concassé 3/4	02-320-00-621-00	273,42 \$
Alain Gagné	Pelle	02-320-00-516-00	48,43 \$
Andrée Cloutier	Support comptable	02-130-00-419-00	550,00 \$
Bigué - Avocats	Frais juridiques	02-190-00-412-00	4 178,36 \$
Buro Concept	Papier	02-130-00-670-00	177,57 \$
Brigade Incendie	Pointage 2011	02-220-00-442-01	1 940,00 \$
Comité des loisirs	Contribution TOHU	02-701-90-970-02	500,00 \$
Comité inter. Gestion déchets	Déficit 2010	Multiples	1 406,97 \$
Comité inter. Gestion déchets	Facturation (4ième. Versement)	Multiples	4 386,44 \$
Constructo SÉAO	Affichage Hôtel de ville	02-190-00-499-00	631,09 \$
Distribution Praxair	Location de bouteilles	02-320-00-516-00	20,81 \$
Fabrique St-Albert	Remboursement Prèsbytère	Multiples	2 245,34 \$
FQM	Frais de poste	02-13000-321-00	9,69 \$
Fond de l'information	Avis de mutation	02-150-00-417-00	18,00 \$
Garage Lacroix	Calle roues	02-220-00-525-00	84,28 \$
Garage Martin Macameau	Essence	02-320-00-631-00	121,41 \$
Garage Martin Macameau	Essence	02-320-00-631-00	127,15 \$
Garage Martin Macameau	Essence	02-320-00-631-00	118,50 \$
Garage Martin Macameau	Essence	02-320-00-631-00	105,00 \$
Gilbert Rivard	Déplacements	02-110-00-310-00	90,67 \$
Groupe CCL	Chèques	02-130-00-670-00	371,60 \$
Groupe Stavibel	Nouvelle conduite d'eau	23-052-11-721	2 161,98 \$
Groupe Stavibel	Nouvelle rue	23-052-11-721	830,32 \$
Groupe Stavibel	Réfection HDV	23-023-01-710	1 666,62 \$
J.G.R.L.	Divers Produits	02-220-00-525-00	24,48 \$
Jessica Roy	Divers Produits	02-701-20-670-00	104,54 \$
Julien Mercier	Déplacements	02-320-00-310-00	85,26 \$
La COOP Val-Nord	Toile de protection	02-330-00-622-00	176,58 \$
Legault, Savard, Bélanger	Services professionnels	02-130-00-413-00	1 424,06 \$
Les Éditions juridiques	Renouvellement	02-140-00-670-00	205,10 \$
Les Industries Blais	Réparation surpresseur	02-414-00-527-00	175,44 \$
Les Serres Galichan	Bon d'achats	02-610-00-970-02	225,00 \$
M. Roy Électrique	Vérification connecteur	02-701-30-522-00	85,44 \$
Marcel Baril	Divers Produits	02-414-00-521-00	81,82 \$
Marcel Baril	Divers Produits	02-414-00-521-00	341,63 \$
Marcel Baril	Divers Produits	02-414-00-521-00	119,02 \$

Me. Guy Bourget	Transfert 11 rue Principale	02-190-00-412-00	964,41 \$
MRCAO	Quote part - 4ième. Versement	Multiples	14 986,76 \$
MRCAO	Récupération 11 Principale	02-690-00-999-00	16 204,50 \$
MRCAO	Récupération 11 Principale	02-690-00-999-00	2 567,70 \$
Patrick Therrien	Frais directeur	02-220-00-442-00	350,00 \$
Produits pétroliers Harricana	Huile à chauffage - CLD	02-701-20-632-00	494,61 \$
Produits pétroliers Harricana	Huile à chauffage - Garage	02-320-00-632-00	129,46 \$
Produits pétroliers Harricana	Huile à chauffage - Bibliothèque	02-702-30-632-00	179,42 \$
Quincaillerie Palmarolle	Divers Produits	02-320-00-516-00	23,10 \$
Quincaillerie Palmarolle	Divers Produits	02-320-00-516-00	36,45 \$
Quincaillerie Palmarolle	Divers Produits	02-414-00-516-00	14,22 \$
Quincaillerie Palmarolle	Divers Produits	02-320-00-516-00	26,14 \$
Quincaillerie Palmarolle	Divers Produits	02-320-00-516-00	30,75 \$
Quincaillerie Palmarolle	Note de crédit	02-320-00-516-00	-3,41 \$
Raymond Bérubé	Concassé 3/4	02-320-00-621-00	156,99 \$
Serrurier Beauchemin	Serrure	02-320-00-640-00	17,09 \$
Soudures multiples	Tube pour pompiers	02-220-00-640-00	271,03 \$
SPI Sécurité	Harnais et équipement	02-414-00-649-00	200,58 \$
Sun Médias	Avis public	02-140-00-340-00	111,65 \$
Sun Médias	Pub - Pompiers	02-220-00-459-00	87,46 \$
Surplus du Nord	Habillement - M. Bellavance	02-320-00-640-00	316,64 \$
Techno-Lab	Test - Eaux usées	02-414-00-453-00	41,01 \$
Techno-Lab	Test - Eau potable	02-413-00-453-00	223,87 \$
Traction	Pièce pour loader	02-330-00-525-03	148,10 \$
VISA Desjardins	Achats du mois	Multiples	632,09 \$
TOTAL			63 817,63 \$

RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL

Les interventions des conseillers portent sur :

- Les subventions au patrimoine architectural;
- Les réparations à la bibliothèque municipale;
- La revitalisation du Parc-École et l'implication des bénévoles.

AFFAIRES

Rés. 131-2011

Demande de dérogation mineure – 2210 chemin Gamache

ATTENDU QUE lors de la rencontre du Comité Conseil d'Urbanisme (CCU) tenu le 15 septembre 2011 la demande de dérogations mineure pour le 2210 chemin Gamache à été étudié par les membres présents;

ATTENDU QUE la demande initiale de dérogation était la suivante : 1 – une superficie au sol de 104,5 mètres carrés alors que la norme est de 90 mètres

carrés, 2 – une hauteur hors tout de 5,5 mètres alors que la norme est de 4,4 mètres dans la zone 501 où se trouve la construction;

ATTENDU QUE les membres du CCU ont recommandé l'octroi des demandes par la Ville au demandeur avec les conditions suivantes, 1 – Que la superficie au sol ne dépasse pas la norme de 90 mètres carrés, 2 – Que la hauteur accordée soit de 5 mètres.

ATTENDU QUE les membres du conseil doivent se prononcer sur la demande déposée;

Proposée par monsieur le conseiller Éric Savard et secondé par madame la conseillère Monique Baril et unanimement résolu d'approuver la demande de dérogation pour le 2210 chemin Gamache selon les conditions suivantes, soit : 1 – la superficie au sol devra être de 90 mètres carrés, 2 – la hauteur maximale, hors tout, de 5,3 mètres à partir des fondations existantes, 3 – que la porte de garage ne soit pas de plus de 2,44 mètres. Le défaut de se conformer à l'une ou l'autre des conditions annulerait les autres dérogations autorisées.

Rés. 132-2011

Règlement 03-2011 – Règlement créant un Service de Sécurité Incendie

ATTENDU l'entrée en vigueur de la Loi sur la sécurité incendie (2000, chapitre 20) adoptée le 14 juin 2000 par le gouvernement du Québec ;

ATTENDU qu'il y a lieu d'établir, par règlement, un Service de Sécurité Incendie (SSI);

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors d'une séance du conseil tenu le 4 octobre 2011;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Éric Savard, appuyé par madame la conseillère Danielle Matte, et unanimement résolu que le règlement 03-2011 – Règlement créant un Service de Sécurité Incendie (SSI) soit adopté.

Rés. 133-2011

Règlement 04-2011 – Règlement sur la prévention des incendies et les interventions particulières

ATTENDU l'entrée en vigueur de la Loi sur la sécurité incendie (2000, chapitre 20) adoptée le 14 juin 2000 par le gouvernement du Québec ;

ATTENDU que la municipalité veut mettre en œuvre, par le biais de son Service de sécurité incendie, des mesures afin de protéger l'intégrité des personnes physiques et éviter qu'un incendie endommage leurs biens ;

ATTENDU qu'il y a lieu d'établir, par règlement, des règles de prévention des incendies ainsi que pour les interventions particulières;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors d'une séance du conseil tenu le 4 octobre 2011;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Guandalina Côté, appuyé par madame la conseillère Monique Baril, et unanimement résolu que le règlement 04-2011 – Règlement sur la prévention des incendies et les interventions particulières soit adopté.

Rés. 134-2011

Code d'éthique et de déontologie des élus

Attendu que la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, entrée en vigueur le 2 décembre 2010, impose aux municipalités locales et aux municipalités régionales de comté dont le préfet est élu au suffrage universel de se doter d'un code d'éthique et de déontologie applicable aux élus municipaux;

Attendu que le conseil de toute municipalité qui n'a pas un tel code conforme aux exigences de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* doit l'adopter par règlement au plus tard le 2 décembre 2011;

Attendu que les formalités prévues à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* ont été respectées;

Attendu qu' avis de motion a été donné le 4 octobre 2011 conformément aux dispositions de la loi.

Attendu que l'avis a été publié dans un journal local le 19 octobre 2011.

Proposé par madame la conseillère Guandalina Côté et appuyé par madame la conseillère Monique Baril et unanimement résolu d'adopter le code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Duparquet.

Rés. 135-2011

Subvention – Aide à l'amélioration du réseau routier principal – Approbation des dépenses

ATTENDU QUE la Ville a reçu une contribution financière visant une aide à l'amélioration du réseau routier municipal;

ATTENDU QUE pour recevoir cette subvention Transport Québec demande une résolution du conseil attestant la réalisation des travaux;

Proposée par monsieur le conseiller Éric Savard et secondé par madame la conseillère Danielle Matte et unanimement résolu que le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le ou les chemins pour un montant subventionné de 20 000\$, conformément aux exigences du ministère des Transports et que les travaux ont été exécuté conformément aux présentes dépenses sur la ou les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

Rés. 136-2011

Vente – Parcelle de lot-2-038

ATTENDU QUE la Ville a reçu demande d'achat d'une parcelle du lot 2-038;

ATTENDU QUE pour pouvoir accéder à la demande il faudrait faire une demande de changement cadastrale aux frais de la municipalité puisque ce lot est en réalité une rue de la municipalité;

ATTENDU QUE le fait de vendre la parcelle demandée aurait pour effet d'enclaver les lots 2-055, 2-054, 2-053, 2-052, 2-051, 2-050 et 2-049.

Proposée par monsieur le conseiller Éric Savard et secondé par madame la conseillère Monique Baril et unanimement résolu que le conseil ne procède à la vente de la parcelle de lot demandé.

Rés. 137-2011

Contrat déneigement et sablage des chemins et rues – 2011-2012

ATTENDU QUE la Ville souhaite procéder à l'embauche de firmes afin de procéder au déneigement et au sablage de ses chemins et rues;

Proposée par monsieur le conseiller Éric Savard et secondé par madame la conseillère Guandalina Côté et unanimement résolu que le conseil procède à l'octroi de deux contrats, de gré à gré, afin de procéder au déneigement et de ses rues et de ses chemins à un tarif de quatre-vingts cinq dollars (85\$) de l'heure à Monsieur Raymond Bérubé (R.B.Q. 8291-4920-20) pour les chemins Aubé, Wettring, Baril et Mercier et à Monsieur Alain Gagné (R.B.Q. 8352-7416-15) pour les rues de la ville et les chemins Massicotte, du Camping et Gamache selon les modalités à être entériné par contrat et de mandater le directeur général afin de signer l'entente avec les deux firmes.

Rés. 138-2011

Brigade des pompiers – Nomination d'un chef intérimaire

ATTENDU QUE la Ville souhaite procéder à l'embauche d'un chef intérimaire depuis la démission du Chef de la Brigade des pompiers;

Proposée par monsieur le conseiller Éric Savard et secondé par madame la conseillère Danielle Matte et unanimement résolu que le conseil procède à l'embauche de Monsieur Patrick Therrien à titre de Chef intérimaire de la Brigade des pompiers de la Ville de Duparquet et lui accorde les pouvoirs et responsabilités décrites dans le règlement 03-2011 créant un Service de Sécurité Incendie (SSI).

Rés. 139-2011

Brigade des pompiers – Offre de service SSI – Rapide-Danseur

ATTENDU QUE la Ville souhaite procéder à une offre de service afin de couvrir les Service de sécurité incendie pour le territoire de couverture de risque de la municipalité de Rapide-Danseur tel qu'il est déterminé dans le « Schéma de couverture de risque en matière incendie »;

Proposée par madame la conseillère Monique Baril et secondé par madame la conseillère Danielle Matte et unanimement résolu que le conseil permette la négociation d'une entente sur les principes suivant : Que la ville de Duparquet offre de couvrir l'ensemble des services prévus par un Service de Sécurité Incendie afin de couvrir les Service de sécurité incendie pour le territoire de couverture de risque de la municipalité de Rapide-Danseur dont le coût serait basé sur le prorata de la valeur des évaluations municipales respectives en fonction du coût de fonctionnement et d'immobilisation du Service de Sécurité Incendie de la Ville de Duparquet.

DIVERS

Aucun point pour adoption.

RÉS. 140-2011

LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les sujets ayant été abordés, sur proposition de madame la conseillère Monique Baril et secondé par monsieur le conseiller Éric Savard, il est unanimement résolu que la séance soit levée. Il est 20h28.